

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

TAILOR ALLOCATION REACTIVE

Exercice du 01/07/2023 au 28/06/2024

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

Le FCP TAILOR ALLOCATION REACTIVE a pour objectif la recherche d'une performance, nette de frais de gestion, supérieure à son indicateur de référence composite 40 % Eurostoxx 600 + 50 % €STR+ 10% MSCI world libellé en euro, sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 4 ans. Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, coupons et dividendes réinvestis.

Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, TAILOR ALLOCATION REACTIVE est un fonds qui cherche à optimiser le couple risque et rendement, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, en faisant varier l'exposition du portefeuille en actions, obligations et instruments du marché monétaires, en titres en direct ou en actions ou parts d'OPC de droit français ou étrangers ouverts à une clientèle non professionnelle. Il adapte son programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant ; ainsi, la répartition de l'actif peut s'écarter de la composition de son indicateur de référence.

La stratégie d'investissement est une gestion active et consiste à construire un portefeuille investi en actions et produits de taux par le biais :

- d'une approche dite « top-down », regroupant une analyse de l'environnement macroéconomique, une analyse des risques et potentiels de performance par classe d'actifs et une pondération par classe d'actifs.
- d'une approche dite « bottom-up » :
 - sélection d'OPC réalisée au travers d'une analyse quantitative et qualitative intégrant la prise en compte d'aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG ».
- d'une sélection d'obligations sur des critères fondamentaux : qualité des émetteurs, échéances, sensibilité aux variations de taux.
- d'une sélection d'actions sur des critères fondamentaux de prix et de performance d'entreprises (multiples de capitalisation, perspectives de croissance).

Le FCP s'engage à respecter les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

- de 20% à 70% de l'actif net sur les marchés d'actions, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, toutes zones y compris marchés émergents majoritairement des actions de grande ou moyenne capitalisation.
- de 20% à 80% de l'actif net en instruments de taux du secteur public ou privé, de toutes zones géographiques y compris pays émergents et de toutes notations ou non notés dont 50% maximum de l'actif en instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à A3 pour les instruments du marché monétaire court terme ou BBB-. Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit approfondie et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 6.

- de 0% à 70% de l'actif net au risque de change sur les devises hors euro.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif. Le fonds est investi :

- en actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire
- de 0% à 100% de son actif net en OPC de droit français ou étranger (dont des ETF « exchange-traded fund » ou trackers), et jusqu'à 30% en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE ouverts à une clientèle non professionnelle.
- en titres intégrant des dérivés (obligations convertibles).
- emprunts d'espèces.

Dans la limite de 100% de son actif net, le fonds peut recourir à des contrats de change à terme (négociés sur les marchés de gré à gré) dans le but de couvrir le portefeuille au risque de change. La part C du FCP capitalise ses revenus. Sa devise de libellé est l'EUR.

COMMENTAIRE DE GESTION

TAILOR ALLOCATION REACTIVE

Rapport de gestion – 1^{er} juillet 2023 au 28 juin 2024

Objectif de gestion : Le FCP TAILOR ALLOCATION REACTIVE a pour objectif la recherche d'une performance, nette de frais de gestion, supérieure à son indicateur de référence composite 40 % Eurostoxx 600 + 50 % €STR + 10% MSCI world libellé en euro sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 4 ans.

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, coupons et dividendes réinvestis

Indicateur de référence : L'indicateur de référence du fonds est un indicateur composite servant d'élément de comparaison de la performance a posteriori et est constitué de 40 % Eurostoxx 600 + 50 % €STR + 10% MSCI world libellé en euro.

Profil de risque : compte tenu de l'exposition équilibrée et flexible du fonds entre actions et instruments de taux, les principaux risques de l'OPCVM sont le risque de perte en capital, le risque lié au marché action et le risque de taux. La liste complète est disponible dans le prospectus.

Actif net du fonds au 28 juin 2024 : 12 576 799,05€

Valeur Liquidative au 28 juin 2024 :

- Part C (EUR) : 136,23
- Part I (EUR) : 1 239,70

Nombre de parts au 28 juin 2024 :

- Part C : 92 227
- Part I : 10

Performance au 28 juin 2024 (depuis le 30 juin 2023) :

- Part C : 7,11%
- Part I : 8,09%

Valorisation : quotidienne

1/ Contexte économique et financier & politique d'investissement

2/ Principaux mouvements au cours de l'exercice

3/ Informations relative aux frais

4/ Informations règlementaires

FAITS MARQUANTS DU 3eme TRIMESTRE 2023

Les actions progressent en juillet soutenues par des résultats globalement rassurants, l'Euro stoxx 50 NR gagne 1,7% et le S&P 500 3,2%. Sans surprise la Fed et la BCE remontent leur taux de 25bp ce mois. L'attention s'est davantage portée sur le discours des banques centrales concernant la poursuite ou non du resserrement monétaire. Si aucune des deux ne s'est engagée à ce sujet, la fin du cycle de hausse des taux apparait plus probable aux Etats-Unis. Dans ce contexte le 10 ans américain se rapproche de nouveau des 4%. Du côté des émergents, la Chine surperforme et ce malgré un PIB décevant. La réunion du Politburo a rassuré les investisseurs qui s'attendent à des mesures de soutien de l'économie.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +1,53% au cours du mois, et de +5,58% depuis le début d'année.

L'exposition actions du portefeuille reste stable sur le mois à 60%, soit une surpondération par rapport au niveau neutre de 50%. Le positionnement est largement européen, mais nous conservons en diversification une petite poche d'actions chinoises qui représentent 7% de la poche actions. Les niveaux de valorisation sont attractifs et le gouvernement devrait prendre des mesures de soutien dans les prochains mois.

Le mois d'août est marqué par une forte tension à la hausse sur les taux longs, le 10 ans américain atteint au cours du mois son plus haut niveau depuis 15 ans. Ce mouvement, amplifié par les faibles volumes du mois d'août, reflète la crainte des investisseurs de voir une nouvelle hausse de taux étant donnée la vigueur de la croissance américaine. En Europe les PMI témoignent du ralentissement économique, notamment sur le secteur des services très résilient jusque-là. Enfin en Chine les craintes sur l'économie s'intensifient, en partie liées au secteur immobilier. Le contexte est donc peu favorable aux actions qui se replient sur le mois, l'Euro stoxx 50 perd 3,8% et le S&P 500 1,7% (USD).

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de -1,66% au cours du mois, et de +3,82% depuis le début d'année.

Le positionnement reste stable sur le mois. Nous continuons de privilégier les acteurs de qualité, mieux armés dans un contexte de ralentissement économique.

Les actions poursuivent leur trajectoire baissière en septembre, pénalisées par la remontée des taux longs. La Fed revoit à la hausse ses prévisions de croissance et de taux directeurs pour 2024. En Europe, les indicateurs continuent de se dégrader, notamment dans le secteur industriel en Allemagne. Les chiffres sur l'inflation sont encourageants mais ne permettent pas encore aux banques centrales de tenir un discours moins restrictif. Dans ce contexte, l'Euro stox 50 NR clôture le mois à -2,8%. Les actions « croissance » sous-performent, ainsi que les petites capitalisations.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de -1,83% au cours du mois, et de +1,92% depuis le début d'année.

Nous maintenons l'exposition actions à 60%. Nous pensons en effet qu'à moyen terme les actions pourront profiter d'un scénario de « soft landing », avec une détente sur les taux longs liée à une baisse des craintes sur l'inflation.

FAITS MARQUANTS DU 4eme TRIMESTRE 2023

Les actions reculent à nouveau en octobre, l'Euro stox 50 perd 2,7% et le S&P 500 2,1%. Les tensions géopolitiques instaurent un climat d'incertitude, notamment au sujet des prix du pétrole, et accentuent ainsi la volatilité. Les marchés restent toutefois focalisés sur l'évolution des taux. On note que le 10 ans US franchit le pic de 5% au cours du mois. Sur le plan macroéconomique, le fossé se creuse entre l'Europe et les Etats-Unis (ayant pour conséquence un dollar toujours ferme).

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de -2,42% au cours du mois, et de -0,55% depuis le début d'année.

Nous allégeons sensiblement la poche de petites capitalisations en tout début de mois, ramenant ainsi l'exposition actions à 50%. Le ralentissement économique commence à se refléter sur les résultats des entreprises. Les publications sont mitigées en Europe, avec des réactions parfois excessives (Worldline, Sanofi). Pas de changement sur la poche obligataire, l'indice des prix PCE de fin octobre ralentit, ce qui devrait permettre une pause dans les hausses de taux des banquiers centraux.

Les marchés financiers rebondissent fortement en novembre avec une progression de l'ordre de 6% pour les indices actions mondiaux et plus de 2% pour les indices obligataires. La faiblesse des indicateurs avancés, couplée à la baisse des chiffres de l'inflation des deux côtés de l'Atlantique, ont permis d'assister à une baisse salutaire des taux longs.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +3,65% au cours du mois, et de +3,08% depuis le début d'année.

L'exposition du fonds aux actions s'établit à 52%. Nous restons confiant sur la poursuite de la baisse de l'inflation, même si elle ne sera probablement pas aussi linéaire que le marché l'anticipe.

L'année 2023 termine sur un mois haussier pour les actifs risqués. Aux USA le S&P 500 clôture l'année à +25%, +53% pour le Nasdaq qui profite de l'explosion de l'IA. En Europe l'Euro stoxx 50 progresse de 22%, suivi par le CAC 40 à +19%. Les marchés sont de nouveau soutenus en décembre par la détente obligataire, le taux 10 ans US passe de 4,3% à 3,9% sur le mois (pour rappel il avait franchi les 5% en octobre). Plusieurs facteurs de soutien : la dynamique d'inflation continue de s'améliorer ; La croissance américaine reste soutenue mais la consommation est revue à la baisse avec la fin de l'excès d'épargne ; La Fed ne durcit pas le ton face à l'assouplissement des conditions financières. En Europe, le discours de la BCE reste plus restrictif pour faire face à l'inflation salariale, ne laissant entrevoir de baisse de taux avant le 2e semestre 2024.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +2,00% au cours du mois, et de +5,14% depuis le début d'année.

Le fonds termine l'année avec une exposition aux actions de 53%. Nous avons arbitré une partie de l'exposition aux actions européennes vers les USA afin de bénéficier du différentiel de croissance entre les deux zones et de la faiblesse du dollar. Nous restons prudents suite au rallye de fin d'année et au discours accommodant de la Fed en décembre, qui laisse peu de place à une baisse additionnelle des taux. Ainsi nous prenons des profits de façon tactique début décembre sur la dette souveraine américaine de long terme.

FAITS MARQUANTS DU 1er TRIMESTRE 2024

Après l'euphorie fin 2023, la tendance reste à la hausse pour les actions. La fin de mois aura été ponctuée par une saison de résultats rassurante (secteur technologique aux US, luxe en Europe). L'Euro stoxx 50 NR clôture le mois de janvier à +2,9% et le S&P 500 NR +3,4% en EUR. Dans un environnement macro-économique résilient, la BCE et la Fed continuent d'affirmer qu'il est trop tôt pour envisager une baisse de taux. Par ailleurs, compte tenu de toutes les difficultés auxquelles fait face l'économie chinoise, les mesures de relance restent insuffisantes.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +0,68%.

Le fonds maintient une exposition aux actions de 54%. Nous restons positifs sur les actions américaines du fait d'une croissance toujours soutenue. En zone euro en revanche la situation apparaît plus complexe avec une croissance économique atone malgré un taux de chômage très bas.

Nouveau record sur les marchés actions en février (Stoxx 600 +1,6%, S&P 500 +5,2%) malgré les surprises négatives liées à l'inflation. Ainsi, le marché n'anticipe plus que 4 baisses de taux de la part de la FED contre 6 au mois de décembre, favorisant une remontée progressive des taux longs. Les bonnes nouvelles sont venues des publications qui sont ressorties au-dessus des attentes, notamment sur les valeurs technologiques américaines qui ont bénéficié du développement des solutions d'intelligence artificielle. Du côté des obligations, les durations courtes et le « high yield » ont su tirer leur épingle du jeu.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +1,38% au cours du mois, et de +2,08% depuis le début d'année.

L'exposition aux actions s'établit à 57% fin février. À noter le fort rebond des actions chinoises, le Nouvel An chinois ayant permis de dynamiser la consommation ainsi que le tourisme local. Nous conservons notre position (7% de la poche actions). Sur la partie taux, la durée du portefeuille reste relativement courte à 2 ans. En effet, si les marchés ont recalibré leurs attentes de baisses de taux pour l'année 2024, celles-ci nous paraissent toujours trop optimistes.

Le premier trimestre 2024 se clôture sur une note positive. Les perspectives se redressent doucement en Europe : l'indice PMI rebondit grâce à la composante services, et l'indicateur de sentiment économique s'améliore. La croissance américaine reste quant à elle dynamique, même si elle commence à montrer des signes d'inflexion. Un scénario idéal donc, avec une croissance résiliente et une trajectoire d'inflation permettant d'entrevoir des baisses de taux

cette année. Dans ce contexte le S&P 500 NR gagne +3,4% sur le mois et l'Euro stoxx 50 NR +4,3%. Les bonnes nouvelles sur le plan économique avantagent le style « value » qui avait sous-performé les valeurs de croissance sur le début d'année.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +2,44% au cours du mois, et de +4,56% depuis le début d'année.

Plusieurs changements ont eu lieu dans le cadre du passage du fonds en article 8 SFDR. Nous avons en effet adopté une approche ESG reposant sur un système de notation interne, qui nous a conduit à arbitrer plusieurs OPCVM dont la notation ESG était jugée insuffisante. Nous avons par ailleurs renforcé les actions américaines au détriment des actions européennes, en raison d'un environnement macro-économique plus favorable et de révisions à la hausse des bénéfiques par action, notamment grâce à l'IA. La poche actions se compose désormais de 56% d'actions européennes, 36% d'actions américaines et 7% d'actions chinoises.

FAITS MARQUANTS DU 2eme TRIMESTRE 2024

Après un début d'année très favorable aux actions, le mois d'avril marque le retour de la volatilité. En effet, la désinflation de plus en plus laborieuse conduit les marchés à recalibrer davantage leurs anticipations de baisses de taux. Le 10 ans américain frôle les 4,7%, soit son niveau de début novembre. En Europe, la conjoncture continue de s'améliorer et l'inflation poursuit sa trajectoire baissière. Le découplage de politique monétaire entre les deux zones commence à être intégré, les marchés anticipent désormais une 1ère baisse de taux en juin pour la BCE, avant celle de la Fed. Enfin, les actions chinoises progressent nettement en avril : la croissance du PIB a dépassé les attentes, et ce malgré des indicateurs économiques mitigés.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de -0,71% au cours du mois, et de +3,82% depuis le début d'année.

Nous profitons du repli des actions pour renforcer l'exposition du fonds, passant de 57% à 65%. En effet le contexte reste favorable pour les actions (croissance résiliente aux US, amélioration des indicateurs macroéconomiques en Europe et perspective d'un assouplissement monétaire). Côté taux, le rebond du mois d'avril constitue une opportunité. Les marchés anticipent désormais une à deux baisses de taux cette année aux États-Unis, ce qui se rapproche de notre scénario. Dans ce contexte, nous augmentons la duration du portefeuille de 2 à 3,8 ans en intégrant des obligations souveraines américaines à duration longue.

Si le mois de mai a très bien démarré pour les marchés actions, ces derniers ont vite été déstabilisés par la nette remontée des taux souverains. En Europe le redémarrage de l'économie est accueilli plutôt positivement mais l'accélération de la hausse des salaires a jeté un froid. Aux US l'activité reste soutenue, le PMI ressort nettement au-dessus des attentes et la confiance des consommateurs se redresse. Dans ce contexte le S&P 500 surperforme à +4,9%. L'Euro stoxx 50 est à +2,1%, et le dollar recule sensiblement sur le mois.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +1,48% au cours du mois, et de +5,36% depuis le début d'année.

Nous profitons du rebond des actions chinoises pour sortir la position mi-mai. La guerre commerciale entre les USA et la Chine pourrait s'intensifier, surtout en cas d'élection de D. Trump. Nous renforçons en parallèle les actions américaines, qui représentent désormais 41% de la poche actions. Les perspectives restent solides malgré des tensions inflationnistes supérieures aux attentes grâce notamment à la résilience de la consommation.

Le mois de juin a été marqué par l'émergence d'incertitudes politiques en France suite à l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale. Sur les marchés obligataires, cette inquiétude s'est traduite par une hausse de la prime de risque française : le spread entre l'OAT et le Bund Allemand 10 ans atteint 80bp. Côté actions, le CAC 40 NR perd 6,25% sur le mois, creusant ainsi l'écart par rapport à l'Euro stoxx 50 depuis le début d'année. Les actions américaines quant-à-elles continuent leur progression, toujours sous l'impulsion du secteur technologique.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +0,54% au cours du mois, et de +5,92% depuis le début d'année.

Dans cet environnement agité, nous maintenons le positionnement du fonds stable, du fait de notre exposition modérée aux actions françaises. Nous restons positifs sur les marchés actions mondiaux et maintenons ainsi la surpondération actions du fonds, avec une exposition d'environ 65%.

2/ Principaux mouvements au cours de l'exercice

Mouvements (devise de comptabilité)			
Acquisition		Cession	
Xtrackers S&P 500 EW ESG ETF 1C	1 323 310,38	iShares Cor MSCI Eurp UCITS ETF EUR Dist	2 176 434,23
UBS(Lux)FS EURO STOXX 50 ESG AEURdis	1 307 499,51	Union Monéplus IC	1 068 932,37
Amundi S&P 500 ESG - DR (C)	1 207 220,64	Amundi IS MSCI Europe ETF C EUR	1 041 339,59
Union Monéplus IC	1 056 872,78	Union + IC	977 330,22
Union + IC	964 571,31	Lyxor Euro Stoxx 50 DR ETF Dist A/I	864 884,00
iShares MSCI World SRI ETF EUR Acc	953 701,60	Tailor Crédit Short Duration I	698 171,63
Tailor Actions Avenir ISR I	621 676,44	Lazard Patrimoine SRI PC EUR	661 914,75
LYX CR IBOX T 10	579 766,54	RICHELIEU OBLIGATION CT TM-I	613 688,51
CM-CIC Dollar Cash C	198 013,98	GEMW-GEMCHINA-I€	578 790,51

Les instruments financiers et placements collectifs du groupe détenus :

Au cours de la période sous revue Tailor Allocation Réactive a utilisé des fonds gérés par la société de gestion TAILOR AM.

Fonds utilisés :

Tailor Credit Short Duration I (FR0013287646)

Tailor Actions Avenir ISR I (FR0013342060)

Tailor Actions Entrepreneurs I (FR0013333572)

Tailor Crédit Rendement Cible (FR0011819036)

Tailor Crédit 2028 I (FR001400BW13)

Au 28/06/2024, Tailor Allocation Réactive est investi dans les fonds gérés par Tailor AM ci-après :

Tailor Actions Entrepreneurs (I) pour 2 861 parts soit 3.39% de l'actif net

Tailor Crédit Rendement Cible (I) pour 13 662 parts soit 12.84% de l'actif net

Tailor Actions Avenir ISR (I) pour 5 792 parts soit 6.93% de l'actif net

Tailor Credit Short Duration (I) pour 15 712 parts soit 13.71% de l'actif net

Tailor Credit 2028 (I) pour 3 000 parts soit 2.80% de l'actif net

3/ Information relative aux frais

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème Part C et Part I	
		Part C	Part I
1 Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion.	Actif net	1.90% TTC maximum	0.95% TTC maximum
2 Frais indirects maximum	Actif net	3% TTC maximum	
3 Commissions de mouvement Actions, Trackers, Droits : Société de gestion : 60% Dépositaire : 40%	Prélèvement sur chaque transaction	Actions, Trackers, Droits : 0.15 % avec un minimum acquis en totalité au dépositaire (France – Belgique – Pays Bas : 10€ ; Autres pays (hors frais éventuels de place : 30€)	
Obligations : 100% Dépositaire OPCVM/FIA : 100% Dépositaire		Obligations / Obligations convertibles / TCN : Forfait 55€ TTC maximum OPCVM/FIA : 150€ TTC Maximum	
4 Commission de surperformance	Actif net	18 % TTC de la surperformance du FCP au-delà de la performance de son indicateur de référence : 40% Eurostoxx 600 + 50% €STR + 10% MSCI world libellé en euro (1) et capitalisés	

Les frais liés à la recherche conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

4/ Informations réglementaires

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

- *Information sur les critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance*

Du début de l'exercice au 7 avril 2024 :

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») ne sont pas intégrés de manière systématique et simultanée dans les décisions d'investissement. Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). Aussi, cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion, exclusivement liée à sa performance financière est mesurée, le cas échéant, par comparaison à son indicateur de référence.

Néanmoins, les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») et de durabilité peuvent avoir des effets considérables sur la valeur des entreprises et de leurs titres sélectionnés, et ainsi sur des OPC détenus. Nous pensons que tous ces facteurs méritent d'être pris en considération au même titre que les indicateurs financiers traditionnels pour obtenir une vision plus complète de la valeur, du risque et de la performance potentielle des investissements. Ainsi, notre société de gestion apporte des garanties minimales en matière de prise en compte des risques de durabilité pour les OPC gérés par :

1\ le biais d'une politique d'exclusions qui prévoit, entre autres, des exclusions de sociétés et des seuils de tolérance pour des activités dans des domaines tels que les armes controversées, la production de charbon thermique ou encore le tabac ;

2\ la mise en place d'une politique de gestion des controverses qui prévoit l'exclusion de l'univers d'investissement sur les entreprises et émetteurs sujets à des controverses dites de niveau « 5 » selon l'échelle de notation du prestataire de données Sustainalytics ;

3\ l'exercice de sa politique de vote et d'engagement notamment lorsque des actions sont détenues par les fonds.

A compter du 10 avril 2024 : Passage du fonds en article 8 SFDR.

Le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure », SFDR).

Le fonds applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, la note du portefeuille, au regard des critères extra-financiers, est supérieure à la note de l'univers d'investissement initial. Cette notation du portefeuille est déterminée par l'outil scoring propriétaire de la société de gestion qui permet d'évaluer et d'analyser les émetteurs sur chacun des 3 piliers ESG. Si les données quantitatives utilisées par l'outil de scoring propriétaire sont indisponibles ou insatisfaisantes, une notation ESG pourra être réalisée en interne au travers d'une analyse qualitative. Par ailleurs, le taux de notation extra-financière, qui s'entend en pourcentage de l'actif net, doit être supérieur à :

i. 90% pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « développés » ;

ii. 75% pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « émergents » ou des actions émises par des petites et moyennes capitalisations.

TAILOR AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies.

Les informations relatives aux politiques de TAILOR AM sont disponibles sur le site www.tailor-am.com/esg.

Par ailleurs, au regard du Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (ci-après « Taxonomie »), les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Enfin, TAILOR AM ne prend pas en compte les principales incidentes négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 4 paragraphe 1(b) du règlement SFDR.

- *Valorisation par cours forcé*

Aucun titre en portefeuille n'a fait l'objet d'une valorisation par l'emploi d'une méthode de cours à forcer.

- *Opérations de financement sur titres (Règlement SFTR)*

Cet OPCVM n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

- *Instruments financiers dérivés*

L'OPCVM est concerné par les « Instruments financiers dérivés » conformément à la position AMF n°2013-06.

Le FCP peut intervenir sur des futures et des options négociés sur des marchés réglementés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque marché, taux ou action. Il peut également intervenir sur des contrats de change à terme négociés sur des marchés réglementés pour couvrir le portefeuille au risque de change.

Les instruments dérivés peuvent, également, servir à effectuer des ajustements dans le portefeuille en cas de mouvements de souscription/rachat importants.

L'exposition globale (titres en direct et instruments à terme) aux marchés actions ne peut excéder 100% de l'actif net.

Au 28/06/2024, le fonds n'utilisait pas d'instruments financiers dérivés.

Dénomination du produit : TAILOR ALLOCATION REACTIVE

Identifiant d'entité juridique : 969500028P8RXLKIU441

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental :_% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées durable sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables avec un objectif social :_%	<input type="checkbox"/> Il promeut les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de % d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> avec un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promeut les caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

L'OPCVM TAILOR ALLOCATION REACTIVE promeut des caractéristiques environnementales et sociales et est qualifié comme un produit financier article 8 conformément au règlement SFDR. Ce produit financier vise à concilier la performance financière avec des critères extra-financiers : environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG).

L'analyse extra-financière opérée au sein de la gamme multi-classes d'actifs repose sur les piliers suivants :

1. Une politique d'exclusions sectorielle consistant à retirer de notre univers d'investissement les expositions directes ou indirectes aux sociétés ayant une part significative de leur chiffre d'affaires dans des secteurs jugés controversés du fait de leur incidence négative en matière environnementale et/ou sociale (armes controversées, jeux d'argent, tabac, pornographie, charbon). En complément, sur une base normative, nous excluons les sociétés les plus controversées (identifiées par Sustainalytics, niveau 5) ;
2. Un filtre ESG reposant sur un système de notation propriétaire qui permet d'évaluer et d'analyser les fonds et les titres financiers, sur chacun des 3 piliers ;
3. L'engagement : dialogue avec les sociétés de gestion et vote en AG des sociétés détenues en direct.

Cette démarche d'analyse extra-financière s'applique à 90% au moins de l'actif net. Au 28/06/2024, ce pourcentage était de 95,4%.

- *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

OPC :

Dans le cadre de son processus de sélection d'OPC externe, une grille de critères a été mise en application à travers divers indicateurs extra-financiers. Pour sa sélection d'OPC et d'ETF, l'équipe de gestion accorde de l'importance à l'implication des produits sur les aspects ESG (prise en compte des PAI, existence d'une politique de vote ou d'engagement actionnarial ; existence d'une politique d'exclusions sectorielles...). Elle regarde également plusieurs indicateurs sur les 3 grands piliers E (intensité carbone, impact négatif sur la biodiversité...), S (diversité du CA, écart salarial hommes/femmes...) et G (politique anti-corruption, protection des lanceurs d'alerte...). Cela se traduira par une exposition à minima de 90% sur des fonds SFDR 8 ou 9 de l'exposition en OPC.

Titres en direct :

S'agissant des titres en direct, chaque émetteur est analysé et noté sur 100 préalablement à l'investissement. Le taux de notation extra-financière, qui s'entend en pourcentage de l'actif net, est durablement supérieur à 90% pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays développés et supérieur à 75% pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « émergents » ou des actions émises par des petites et moyennes capitalisations. Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants (liste non exhaustive) :

- Indicateurs environnementaux : existence d'une feuille de route environnementale ; évolution des principaux ratios environnementaux (consommation d'eau, émissions de CO2 ; production et traitement de déchets plastiques...) ; exposition des fournisseurs aux risques environnementaux... ;
- Indicateurs sociaux : satisfaction des salariés ; turnover des effectifs ; politique de formation et potentiel de rétention des salariés ; diversité ; protection des salariés en matière de santé et de sécurité ; exposition des fournisseurs aux risques sociaux... ;
- Indicateurs de gouvernance : politique de transparence sur les salaires du management ; intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération ; proportion de femmes au conseil d'administration, proportion d'administrateurs indépendants au conseil d'administration...

A la clôture de l'exercice du produit financier :

- 92,6% du fonds est investi sur des ETF et OPC relevant de l'article 8 du règlement SFDR.
- 4,6% du fonds est investi sur un ETF relevant de l'article 6 du règlement SFDR (noté 0 ci-dessous, donc parmi les 10% maximum de l'actif non aligné avec les caractéristiques environnementales et sociales promues).
- Le solde correspond aux actions détenues en direct (1,7%) et au cash.

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des 3 positions les mieux et moins bien notées :

3 valeurs les mieux notées			3 valeurs les moins bien notées		
Nom	Poids	Note ESG	Nom	Poids	Note ESG
UBS(Lux)FS EURO STOXX 50 ESG EUR A-dis	10,7%	2,89	Tailor Crédit 2028	2,8%	0,96
Amundi MSCI Eurp ESG Brd CTB ETF DR EURC	12,3%	2,82	Tailor Crédit Short Duration I	14,4%	0,25
iShares MSCI World SRI ETF EUR Acc	7,9%	2,61	Amundi US Treasury Bond Lng DtdETFDist	4,6%	0,00

- *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

L'OPCVM TAILOR ALLOCATION REACTIVE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

L'OPCVM TAILOR ALLOCATION REACTIVE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

L'OPCVM TAILOR ALLOCATION REACTIVE ne prend pas en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 4 paragraphe 1(b) du règlement SFDR, l'équipe de gestion favorisant un plus large degré de diversification des risques émetteurs.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

L'OPCVM TAILOR ALLOCATION REACTIVE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents de cet OPCVM ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Non applicable. Ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Tailor Allocation Réactive cherche à optimiser le couple risque et rendement, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, en faisant varier l'exposition du portefeuille en actions, obligations et instruments du marché monétaire, par le biais d'un investissement en titres en direct ou en parts ou actions d'OPCVM. 90% de l'encours du fonds doit être au minimum évalué selon notre méthodologie ESG. Ci-dessous, au 28/06/2024, la liste des premières positions du produit financier ainsi que la répartition géographique et sectorielle :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

PRINCIPALES POSITIONS

Tailor Crédit Short Duration I	14.4%
Tailor Crédit Rendement Cible I	12.7%
Amundi MSCI Eurp ESG Brd CTB ETF DR EURC	12.3%
Amundi S&P 500 ESG ETF Acc EUR	10.8%
Xtrackers S&P 500 EW ESG ETF 1C	10.7%

PROFIL DU PORTEFEUILLE

OPCVM	39.7%
Lignes directes	1.7%
ETF	57.5%
Exposition actions	64.7%
Exposition obligations (hors monétaires)	34.9%
Exposition devises (hors euro)	41.0%

Répartition par zone géographique

Zone Euro	42.6%
Europe (hors ZE)	14.0%
US	39.0%
Pays émergents	1.3%
Autres	3.2%



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

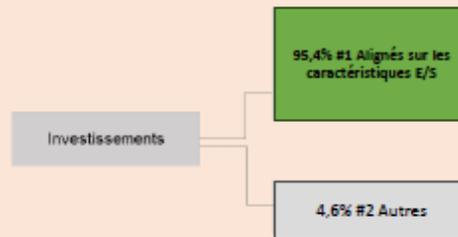
• Quelle était l'allocation des actifs ?

Le produit financier a investi au moins 90% de son actif net dans des actifs qui ont fait l'objet d'une évaluation ESG selon le processus en place (95,4% au 28/06/2024) – donc dans des investissements qui sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S). Jusqu'à 10% de l'actif net n'était pas aligné avec ces caractéristiques (#2 Autres ; soit 4,6% au 28/06/2024). La somme de ces deux éléments conduit à un investissement à 100% dans les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables (#1B Autres caractéristiques E/S).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

• Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

La réponse à cette question peut être consultée en réponse à la question « quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ? »



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les deux graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage minimum d'investissements qui sont alignés sur la Taxinomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxinomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" sont constituées de toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

- *Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?*

La part minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes au 28/06/2024.

- *Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?*

Non applicable, pas de rapport périodique établi lors de l'exercice précédemment clos.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

L'OPCVM TAILOR ALLOCATION REACTIVE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

L'OPCVM TAILOR ALLOCATION REACTIVE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements compris dans la catégorie « #2 Autres » sont les titres qui ne sont pas couverts par une analyse ESG ainsi que les liquidités. Ces titres comme les liquidités ne présentent aucune garantie environnementale ou sociale.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pour s'assurer du respect des caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, la société de gestion a mis en place les mesures suivantes :

1/ Dispositif de gouvernance

Tenue d'un comité des risques trimestriel, réunissant les membres de la direction, le responsable des risques, les représentants de chaque équipe de gestion ainsi que la conformité. Lors de ce comité, le responsable des risques fait part de son suivi trimestriel quant au taux d'analyse ESG du portefeuille (devant être supérieur à 90%).

Tenue d'un comité ESG semestriel, réunissant les équipes de gestion et le responsable des risques pour échanger et statuer sur différents sujets : la politique d'exclusions sectorielles et de gestion des controverses ; la conformité au référentiel du label ISR pour les fonds concernés ; les titres « litigieux » quant à leur note ESG ; le dispositif de vote et d'engagement...

2/ Dispositif de contrôle

La société de gestion dispose de trois niveaux de contrôle :

- Un contrôle de premier niveau assuré par les équipes de gestion qui veillent à l'application de la politique d'exclusions sectorielles et de gestion des controverses et du code de transparence ;
- Un contrôle de second niveau quotidien assuré par le responsable des risques qui veille notamment au respect des mesures quantitatives (taux d'analyse de 90% ; exclusion de 20% des notes les plus basses) ;
- Un contrôle de troisième niveau assuré par le service conformité & contrôle interne selon une fréquence annuelle afin de veiller notamment au respect du référentiel édicté par le label ISR.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Le produit financier a fait une performance de +7,11% sur l'exercice 2023-2024. L'indicateur de référence 40 % Eurostoxx 600 + 50 % €STR + 10% MSCI world libellé en euro a progressé de +9,87%, sur la même période.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

RAPPORT COMPTABLE AU 28/06/2024

TAILOR ALLOCATION REACTIVE

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

La société de gestion a mis en place une politique de meilleure sélection meilleure exécution. Les critères d'évaluation sont la qualité de l'exécution, la qualité du traitement administratif, la solidité financière de l'intermédiaire et la qualité du contact commercial. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.tailor-am.com

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

La société de gestion a mis en place une politique de meilleure sélection meilleure exécution. Les critères d'évaluation sont la qualité du contact commercial, la solidité financière, la qualité des prix, la qualité du News Flow et de la recherche, la qualité d'exécution et la qualité de la prestation administrative. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.tailor-am.com

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur la rémunération

La Politique de rémunération de TAILOR AM a pour objet de définir les principes de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion. Elle repose sur l'évaluation des compétences et des critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et de TAILOR AM et s'applique à l'ensemble du personnel de TAILOR AM.

La Politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération. Elle distingue la rémunération fixe, déterminée à partir de normes de marché et du contenu du poste, de la rémunération variable liée à l'évaluation de critères définis de performance individuelle et/ou collective. Les principes généraux de la Politique de rémunération font l'objet d'une information annuelle aux membres du Conseil d'Administration et à l'ensemble du personnel.

La Politique de rémunération est un instrument clef dans la mise en œuvre de la stratégie de TAILOR AM. Elle vise à promouvoir une gestion saine et efficace du risque en n'encourageant pas une prise de risque incompatible avec l'intérêt des clients de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération de TAILOR AM sont disponibles sur le site internet www.tailor-am.com. Un exemplaire papier de la Politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Au titre de l'exercice 2023 et conformément au principe de proportionnalité, TAILOR AM vous informe des éléments suivants :

- o Effectif total de la société de gestion au 29 décembre 2023 : 18 collaborateurs ;
- o Rémunération brute totale versée au cours de l'exercice 2023 : 1'958'983 EUR dont plus de 85% versée au titre de la rémunération brute fixe des collaborateurs ;
- o La rémunération variable versée au cours de l'exercice 2023 s'est élevée à 336'961 EUR pour l'ensemble des collaborateurs ;
- o Rémunération brute totale versée au cours de l'exercice 2023 et ventilée par catégorie de Personnel Identifié :
 - o Equipes de gestion et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque des OPC gérés : 1'088'715 EUR
 - o Autre Personnel Identifié employé de TAILOR AM : 186'120 EUR

Au cours du 4ème trimestre 2021, un audit du dispositif de rémunération du personnel a été mené par le cabinet AGAMA Conseil. L'audit a permis de souligner l'adéquation de la politique de rémunération aux dispositions réglementaires et le respect par Tailor AM de sa politique de rémunération.

L'organe de direction a réalisé l'examen annuel des principes généraux de la politique de rémunération le 05 décembre 2022 et n'a pas relevé d'irrégularité aux dispositions réglementaires.

Evènements intervenus au cours de la période

10/04/2024 Changement de délégation : La mise à jour du délégataire de la gestion administrative et comptable, désormais le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 6 , avenue de Provence - 75009 Paris

10/04/2024 Caractéristiques de gestion : La mise à jour de la stratégie d'investissement

10/04/2024 Caractéristiques de gestion : La modification de la fourchette d'exposition au risque de change sur les devises hors Euro passant de 0% à 50% à 0% à 70 % de l'actif net

10/04/2024 Caractéristiques de gestion : La modification du paragraphe afférent au descriptif de la méthode de calcul de la commission de superperformance

10/04/2024 Mise à jour de la trame : Au sein du paragraphe sur les Informations d'ordre commercial , la mise à jour du paragraphe sur les critères ESG

BILAN ACTIF

	28/06/2024	30/06/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	12 436 826,81	14 389 588,04
Actions et valeurs assimilées	211 160,84	407 680,96
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	211 160,84	407 680,96
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	12 225 665,97	13 981 907,08
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	12 225 665,97	13 981 907,08
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	1 364,33	1 277,98
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 364,33	1 277,98
Comptes financiers	167 496,92	32 322,28
Liquidités	167 496,92	32 322,28
Total de l'actif	12 605 688,06	14 423 188,30

BILAN PASSIF

	28/06/2024	30/06/2023
Capitaux propres		
Capital	12 074 858,78	14 484 473,29
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	665 588,05	88 171,72
Résultat de l'exercice (a, b)	-163 647,78	-177 340,78
Total des capitaux propres	12 576 799,05	14 395 304,23
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	28 889,01	27 884,07
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	28 889,01	27 884,07
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	12 605 688,06	14 423 188,30

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/06/2024	30/06/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	61 390,17	93 989,98
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	61 390,17	93 989,98
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	1 128,96
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	1 128,96
Résultat sur opérations financières (I - II)	61 390,17	92 861,02
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	244 090,58	277 432,93
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-182 700,41	-184 571,91
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	19 052,63	7 231,13
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-163 647,78	-177 340,78

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0011845650	1,9 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
I	FR0013291341	0,95 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0011845650	3% TTC maximum de l'actif net
I	FR0013291341	3% TTC maximum de l'actif net

Commission de surperformance**Part FR0011845650 C**

18 % TTC de la surperformance du FCP au delà de la performance de son indicateur de référence 40% Eurostoxx 600 + 50% €STR + 10% MSCI world libellé en euro (1) et capitalisés

(1) Description de la méthode de calcul de la commission de surperformance Parts « C » et « I »

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La période de cristallisation aura lieu tous les ans, du 1^{er} juillet au 30 juin. Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de juin de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion.

Période de référence de la performance

A compter de l'exercice ouvert le 01^{er} juillet 2022, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous performance passée. Cette période est fixée à 5 ans.

Indicateur de référence

Pour les parts « C » et « I », l'indice de référence est l'indice composite suivant : 40 % Eurostoxx 600 + 50 % €STR + 10% MSCI world libellé en euro

Méthode de calcul

Le fonds ayant une valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative.

La performance est calculée en comparant l'évolution d

e l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de

référence réalisant exactement une performance supérieure à l'indicateur de référence et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement (est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la part variable des frais de gestion représentera 1 8,00 % TTC de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la

performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

- Si, en cours de période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance du FCP à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de ce dernier la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance d u FCP à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de ce dernier , la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de sous performance d u FCP par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Si une autre année de sous performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous performance.

En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR0013291341 I

18 % TTC de la surperformance du FCP au delà de la performance de son indicateur de référence 40% Eurostoxx 600 + 50% €STR + 10% MSCI world libellé en euro (1) et capitalisés

(1) Description de la méthode de calcul de la commission de surperformance Parts « C » et « I »

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La période de cristallisation aura lieu tous les ans, du 1^{er} juillet au 30 juin Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de juin de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion.

Période de référence de la performance

A compter de l'exercice ouvert le 01^{er} juillet 2022, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous performance passée. Cette période est fixée à 5 ans.

Indicateur de référence

Pour les parts « C » et « I », l'indice de référence est l'indice composite suivant : 40 % Eurostoxx 600 + 50 % €STR + 10% MSCI world libellé en euro

Méthode de calcul

Le fonds ayant une valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative.

La performance est calculée en comparant l'évolution d

e l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de

référence réalisant exactement une performance supérieure à l'indicateur de référence et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement (est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la part variable des frais de gestion représentera 1 8,00 % TTC de la différence entre la performance du

fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

- Si, en cours de période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance du FCP à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de ce dernier la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance du FCP à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de ce dernier, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de sous performance du FCP par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Si une autre année de sous performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous performance.

En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Actions, Trackers, Droits : Société de gestion : 60% Dépositaire : 40% Actions, Trackers, Droits : 0.15 % avec un minimum acquis en totalité au dépositaire (France – Belgique – Pays Bas : 10€ ; Autres pays (hors frais éventuels de place : 30€) Obligations : 100% Dépositaire Obligations / Obligations convertibles / TCN : Forfait 55€ TTC maximum OPCVM/FIA : 100% Dépositaire OPCVM/FIA : 150€ TTC Maximum Prélèvement sur chaque transaction			

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le fonds peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.

Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/06/2024	30/06/2023
Actif net en début d'exercice	14 395 304,23	14 824 300,81
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	479 216,26	1 003 180,49
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 168 499,33	-2 265 318,01
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 007 267,41	145 650,45
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-287 037,29	-68 114,14
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-20 959,83	-12 897,44
Différences de change	1 769,72	5 793,43
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	352 438,29	947 280,55
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	990 886,87	638 448,58
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	638 448,58	-308 831,97
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-182 700,41	-184 571,91
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	12 576 799,05	14 395 304,23

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	167 496,92	1,33	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	167 496,92	1,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s)	%
	USD	USD					devise(s)	
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	569 775,81	4,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 835,34	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/06/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			4 988 311,59
	FR0011819036	TAILOR-CRE REN-I	1 614 575,16
	FR0013287646	TAILOR CR S DU-I	1 723 763,52
	FR0013333572	TAIL ACTIO ENT-I	426 374,83
	FR0013342060	TAILOR A A ISR-I	871 638,08
	FR001400BW13	TAILOR CRED 28-I	351 960,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			4 988 311,59

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-163 647,78	-177 340,78
Total	-163 647,78	-177 340,78

	28/06/2024	30/06/2023
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-163 590,31	-177 306,06
Total	-163 590,31	-177 306,06
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/06/2024	30/06/2023
II PART CAPI I (Renaissance)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-57,47	-34,72
Total	-57,47	-34,72
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	665 588,05	88 171,72
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	665 588,05	88 171,72

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/06/2024	30/06/2023
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	664 933,24	88 101,94
Total	664 933,24	88 101,94
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/06/2024	30/06/2023
II PART CAPI I (Renaissance)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	654,81	69,78
Total	654,81	69,78
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
30/06/2020	C1 PART CAPI C	17 614 683,91	156 354,222	112,66	0,00	0,00	0,00	-5,82
30/06/2020	I1 PART CAPI I	9 890,41	10,00	989,04	0,00	0,00	0,00	-41,46
30/06/2021	C1 PART CAPI C	16 723 342,68	128 883,027	129,76	0,00	0,00	0,00	5,28
30/06/2021	I1 PART CAPI I	11 479,78	10,00	1 147,98	0,00	0,00	0,00	54,79
30/06/2022	C1 PART CAPI C	14 813 578,33	123 396,456	120,05	0,00	0,00	0,00	6,30
30/06/2022	I1 PART CAPI I	10 722,48	10,00	1 072,25	0,00	0,00	0,00	66,98
30/06/2023	C1 PART CAPI C	14 383 835,51	113 090,871	127,19	0,00	0,00	0,00	-0,78
30/06/2023	I1 PART CAPI I	11 468,72	10,00	1 146,87	0,00	0,00	0,00	3,50
28/06/2024	C1 PART CAPI C	12 564 402,10	92 226,586	136,23	0,00	0,00	0,00	5,43
28/06/2024	I1 PART CAPI I	12 396,95	10,00	1 239,70	0,00	0,00	0,00	59,73

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	3 694,42600	479 216,26
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-24 558,71100	-3 168 499,33
Solde net des Souscriptions/Rachats	-20 864,28500	-2 689 283,07
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	92 226,58600	

	En quantité	En montant
II PART CAPI I (Renaissance)		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	0,00000	0,00
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	0,00000	0,00
Solde net des Souscriptions/Rachats	0,00000	0,00
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	10,00000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	49,68
Montant des commissions de souscription perçues	49,68
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	49,68
Montant des commissions de souscription rétrocédées	49,68
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
II PART CAPI I (Renaissance)	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/06/2024
FR0011845650 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,84
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	243 980,02
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/06/2024
FR0013291341 II PART CAPI I (Renaissance)	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	110,56
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
Créances	SRD et règlements différés	1 364,33
Total des créances		1 364,33
Dettes	SRD et règlements différés	12 433,05
Dettes	Frais de gestion	16 455,96
Total des dettes		28 889,01
Total dettes et créances		-27 524,68

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	12 436 826,81	98,89
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	211 160,84	1,68
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	12 225 665,97	97,21
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	1 364,33	0,01
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-28 889,01	-0,23
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	167 496,92	1,33
DISPONIBILITES	167 496,92	1,33
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	12 576 799,05	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			211 160,84	1,68
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			211 160,84	1,68
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			211 160,84	1,68
TOTAL FRANCE			211 160,84	1,68
FR0000120271 TOTALENERGIES SE	EUR	1 727	107 643,91	0,86
FR0010241638 MERCIALYS	EUR	10 021	103 516,93	0,82
TOTAL Titres d'OPC			12 225 665,97	97,21
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres États membres de l'UE			12 225 665,97	97,21
TOTAL FRANCE			4 988 311,59	39,66
FR0011819036 TAILOR CREDIT RENDMT CIBLE-I	EUR	13 662	1 614 575,16	12,84
FR0013287646 TAILOR CREDIT SHORT DURATI-I	EUR	15 712	1 723 763,52	13,70
FR0013333572 TAILOR ACTIONS ENTREPRENEU-I	EUR	2 861	426 374,83	3,39
FR0013342060 TAILOR ACTIONS AVENIR ISR-I	EUR	5 792	871 638,08	6,93
FR001400BW13 TAILOR CREDIT 2028-I	EUR	3 000	351 960,00	2,80
TOTAL IRLANDE			3 784 144,96	30,09
IE0004MFRED4 X S&P 500 EW ESG 1C	EUR	32 739	1 343 608,56	10,68
IE000KXCXR3 AMUNDI S&P 500 ESG UCITS ACC	EUR	9 709	1 439 737,90	11,45
IE00BYX2JD69 ISHARES MSCI WORLD SRI-EUR-A	EUR	90 611	1 000 798,50	7,96

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL LUXEMBOURG			3 453 209,42	27,46
LU1407890620 AM US T BOND LONG D-ETF DIST	USD	5 791	569 775,81	4,53
LU1681042609 AMUNDI MSCI EU ESG BROAD CTB	EUR	4 623	1 546 266,37	12,30
LU1971906802 UBS ETF EURS50 ESG EUR DIS	EUR	75 683	1 337 167,24	10,63

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part I1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

TAILOR ALLOCATION REACTIVE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
TAILOR AM

23 rue Royale
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 juin 2024



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

TAILOR ALLOCATION REACTIVE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
TAILOR AM

23 rue Royale
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 juin 2024

Aux porteurs de parts du FCP TAILOR ALLOCATION REACTIVE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif TAILOR ALLOCATION REACTIVE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

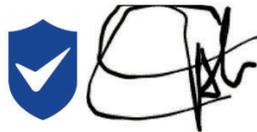
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 22 novembre 2024

Paris La Défense, le 22 novembre 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

The image shows a blue shield icon with a white checkmark on the left, and a handwritten signature in black ink on the right. The signature appears to be 'O. Galienne'.

Olivier GALIENNE